# QUELS DOCUMENTS NOUS REMETTRE* ?

**** Attention : tout dossier incomplet ne sera pas accepté***

Fiche d'inscription
correctement remplie
et **signée**

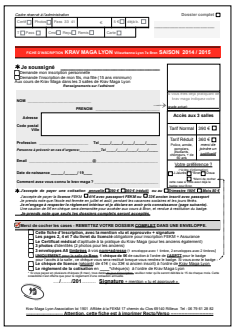

+

Pages 2,4,7 du
livret du licencié +
«Lu et approuvé» +
signature

+

Certificat médical
d'aptitude au
Krav Maga

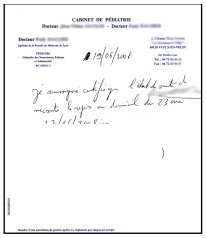

+

**3** photos d'identité
(2 pour les anciens)
**Merci d'inscrire votre nom au verso.**

+

3 enveloppes timbrées
format A5 à vos nom
et adresse.
Dont 2 enveloppes
avec 2 timbres svp et
1 avec 1 timbre.

+

Votre règlement = licence (33
ou 42 €)+ cotisation (390€ ou
360€)
à l'ordre de
Krav Maga Lyon

Nous vous
remercions de mettre
toutes ces pièces
dans une grande
enveloppe que vous
remettrez à
l'instructeur

**Attention !**
Si vous souhaitez vous rendre à la salle de **Bron**, il vous faut un badge pour y accéder. Pour avoir ce badge il faut joindre un chèque de 10€, à l'ordre de ASPTT, à votre dossier d'inscription. Le badge vous sera remis par le professeur durant le cours.

*Cadre réservé à l'administration*

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Certif ☐ | Photos ☐ | Pass 33 41 | € | 10 € ☐ | déjà b. ☐ |
| T ☐ Pass ☐ | Cmd ☐ Reçu ☐ Remis ☐ | | | Carte ☐ | |

**Dossier complet** ☐

---

# FICHE D'INSCRIPTION KRAV MAGA LYON Villeurbanne Lyon 7e Bron SAISON 2015 / 2016

*** Je soussigné** _____

☐ Demande mon inscription personnelle
☐ Demande l'inscription de mon fils, ma fille (15 ans minimum)
Aux cours de Krav Maga dans les 3 salles de Krav Maga Lyon

***Renseignements sur l'adhérent***

**NOM** _____

**PRENOM** _____

**Adresse**

**Code postal**
**Ville**

**Profession** _____ **Tel** ____/____/____/____/____

***Personne à prévenir en cas d'urgence:*** _____ ***Tel*** ____/____/____/____/____

**Email** _____@_____

**Date de naissance** _____/_____/ 19____

**Comment avez vous connu le krav maga ?** _____

si vous êtes déjà pratiquant de krav maga indiquez votre

grade actuel: _____

| **Accès aux 3 salles** | |
|---|---|
| Tarif Normal | 390 € ☐ |
| Tarif Réduit<br>Police, armée, pompiers, étudiants, chômeurs, + de 60 ans | 360 € ☐<br>*merci de joindre un justificatif* |

Votre préférence ?
(*A titre d'information)
☐ J.Jaurès ☐ *Bron ☐ Doua
☐ *Merci de cocher cette case si vous avez déjà le badge pour Bron

* ***J'accepte de payer une cotisation annuelle*** ☐ ***390 €*** ☐ ***360 € (réduit)*** ***ou au*** ☐ ***Trimestre 190€*** ☐ ***Mois 80 €***

*J'accepte de payer la* ***licence*** *FEKM* ☐ ***42€ avec passeport FEKM ou*** ☐ ***33€ ancien inscrit avec passeport***

*Je prends note que l'école est fermée en juillet et août, pendant les vacances scolaires et les jours fériés.*

***Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance (page suivante).***

*Une caution de 10€ en chèque sera demandée pour accéder aux cours à Bron, et rendue à restitution du badge.*

***Je prends note que seuls les dossiers complets seront acceptés***

**☑ Merci de cocher les cases - REMETTEZ VOTRE DOSSIER COMPLET DANS UNE ENVELOPPE.**

- ☐ **Cette fiche d'inscription, avec la mention «lu et approuvé» + signature**
- ☐ **Les pages 2, 4 et 7 du livret du licencié** obligatoire pour inscription FEKM + Assurance
- ☐ **Le Certificat médical** d'aptitude à la pratique du Krav Maga (pour les anciens également)
- ☐ **3 photos** d'identités (2 photos pour les anciens)
- ☐ **3 enveloppes A5 timbrées** à vos **nom+adresse** (1 enveloppe avec 1 timbre, 2 enveloppes avec 2 timbres)
- ☐ **UNIQUEMENT** pour la salle de **Bron**, **1 chèque de 10€** de caution à l'ordre de **l'ASPTT** pour le badge pour l'accès à la salle , ce chèque vous sera restitué lorsque vous rendrez le badge. Si vous avez le badge :
- ☐ **Le chèque de licence** (séparé) de 42€ ( ou 33€ si ancien inscrit) à l'ordre de Krav Maga Lyon
- ☐ **Le règlement de la cotisation** en ____*chèque(s) à l'ordre de Krav Maga Lyon

* Si vous payez en plusieurs chèques (10 max), tous datés du jour d'inscription veuillez noter qu'ils seront débités le 15 de chaque mois. Cette possibilité n'est offerte que pour le règlement d'une cotisation annuelle.

...../...../**201**..... **Signature** + mention « lu et approuvé »

Krav Maga Lyon Association loi 1901 Affiliée à la FEKM 17 chemin du Clos 69140 Rillieux Tel : 06 79 61 28 82

**---------- Attention, cette fiche est à imprimer Recto/Verso ----------**

# Code Moral de la F.E.K.M.

Adhérent de la F.E.K.M., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

* D'honnêteté
* De non agressivité
* D'humilité
* De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs, et de nos partenaires

En outre, je m'engage à n'utiliser les techniques de krav maga exclusivement que pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.
Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

# Règlement intérieur de l'AKML
## 16/08/2003

**Article 1** : L'adhérent devra se conformer aux modes de paiement en accord avec l'association Krav Maga Lyon
**Article 2** : Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif.
**Article 3 :** L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.
**Article 4** : Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangent le cours, les horaires doivent être respectés.
**Article 5** : Les baskettes ou les chaussures de villes sont interdites sur les tatamis où seules sont autorisé les croumirs ou chaussons spécifiques adaptés aux tatamis. Il est interdit de fumer à l'intérieur. Merci de maintenir les locaux propres, des poubelles sont à votre disposition.
**Article 6** : L'adhérent s'engage expressément à respecter le code moral de la FEKM écrit çi-dessus.
**Article 7** : L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur ou n'étant pas à jour de son inscription ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.
**Article 8** : L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le conseil d'administration sans prétendre à un quelconque remboursement s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou le code moral de la FEKM, ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.
**Article 9** : L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur propre à chaque salle d'entraînement.

**Le président**

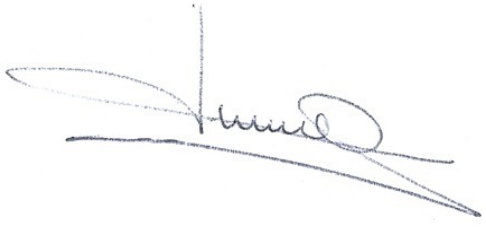

MODE D'EMPLOI

Vous devez rendre uniquement les pages numérotées 2, 4 et 7. L'assurance de base est obligatoire, vous n'avez rien à payer en plus, elle est comprise dans votre règlement de licence (33€ + 9€ de passeport pour les débutants).

Si vous ne souhaitez avoir que l'assurance de base (formule recommandée et sans frais supplémentaires), sans la complémentaire (frais supplémentaires) suivez les consignes (1). Si vous souhaitez en plus la complémentaire suivez les consignes (2) :

(1) Assurance de base uniquement : cette assurance est comprise dans votre règlement (licence), vous n'avez rien à payer en plus de ce que vous versez avec votre inscription (cotisation + licence). Il suffit juste de joindre à votre dossier d'inscription les pages 2, 4 et 7 de ce document, correctement remplies et signées.
Pour les p.2 et 4, il faut signer le plus grand cadre.
Pour la p.7, après l'avoir remplie, cochez la dernière case « Ne pas adhérer » et n'oubliez pas de signer.

(2) Si vous souhaitez souscrire en plus l'assurance complémentaire il vous faut régler alors le montant correspondant au capital garanti (voir tableau p.7) par un chèque séparé à l'ordre de« CABINET HAYE ».
Dans ce cas vous devez joindre à votre dossier d'inscription les pages 2,4 et 7 de ce document, correctement remplies et signées. Pour les p. 2 et 4, il faut signer le plus grand cadre. Pour la p.7, après l'avoir rempli, cochez la case « adhérer » et indiquez le montant que vous avez choisi.

FEKM-Secteur France

# DEMANDE de LICENCE 2015-2016

## CODE MORAL FEKM

*ADHERENT DE LA F.E.K.M.-R.D., JE M'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE CONDUITE SUIVANTE ET FERAI PREUVE :*

- *D'HONNETETE*
- *DE NON AGRESSIVITE*
- *D'HUMILITE*
- *DE RESPECT DE NOS STATUTS, DE NOTRE REGLEMENT INTERIEUR, DES INSTRUCTEURS ET DE NOS PARTENAIRES*

*EN OUTRE, JE M'ENGAGE A N'UTILISER LES TECHNIQUES DE KRAV MAGA EXCLUSIVEMENT QUE PENDANT LES COURS OU DANS LE SEUL BUT DE DEFENDRE MON INTEGRITE PHYSIQUE VOIRE CELLE D'AUTRUI.*

*JE DEVRAI EGALEMENT CONTRIBUER A INSTAURER UN CLIMAT D'AMITIE, DE SIMPLICITE ET DE CONVIVIALITE ET N'ADMETTRE OU NE PARTICIPER A AUCUNE FORME DE DISCRIMINATION.*

---

Afin d'obtenir votre licence FEKM-Secteur France, merci de :

1. lire attentivement le livret et compléter en majuscules d'imprimerie la page demande de licence (page 2) ; *( ainsi que les pages 4 et 7)*
2. signer personnellement votre demande (signature du représentant légal pour les mineurs) ;
3. remettre cette demande à votre club et conservez le double ;
4. votre club envoie le listing « élèves »à la FEKM-secteur France qui l'enregistre ;
5. vous recevez **à votre adresse mail** votre timbre de licence à découper et coller sur votre passeport sportif.

*La FEKM-secteur France est affiliée à la FEKM : Lieu-dit Le Val Héroult Est*
*61230 MENIL-HUBERT-en-EXMES 02.33.36.96.30 / RNA W021000505 SIRET 80325055400018*

**INFORMATIONS**

***Certificat médical***

En application des articles L.231-2 et suivants du Code du Sport, en cas de souscription d'une licence sportive, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Krav-Maga. Ce certificat médical doit être établi moins de 60 jours avant la demande de licence.

Loi du 6 Juillet 1978 « Informatique et Libertés »
Les données à caractère personnel vous concernant sont indispensables à la gestion de votre licence par la FEKM-Secteur France. A défaut, votre demande de licence ou de renouvellement ne pourra être prise en considération. Vous autorisez expressément la FEKM-Secteur France à traiter et conserver par informatique les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, en application des art. 39 et suivants de la loi du 6 juillet 1978 modifiée, de rectification et de mise à jour des données vous concernant auprès du secrétariat de la FEKM-Secteur France. Ces informations sont destinées à la FEKM et peuvent être communiquées à des tiers. Si vous vous opposez à ce que vos données à caractère personnel soient communiquées à des tiers à des fins de prospection, notamment commerciales, il vous suffit de nous écrire.

***Assurances***

Les garanties sont :

- Responsabilité civile : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrite par la FEKM-Secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet Haye.
- Accident corporel : la FEKM-Secteur France met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du Krav-Maga. Elle attire son attention sur l'intérêt de souscrire une assurance « accident corporel ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FEKM-secteur France auprès d'AXA par l'intermédiaire du Cabinet Haye.

Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans la notice d'assurance jointe. La FEKM-secteur France informe le licencié que le prix des garanties de base est de 3€TTC quelque soit l'âge.

- Options complémentaires : le soussigné déclare avoir été informé, dans la notice d'assurance jointe, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès du Cabinet Haye.
- La notice d'assurance et le bulletin d'extension de garantie conservés par l'adhérent sont lus avant signature de la demande de licence.

***En cas de sinistre***

Le club remet au licencié un formulaire de « déclaration d'accident » et l'adresse au **Cabinet HAYE 10 rue Maubeuge 75009 PARIS 01.42.80.46.76 (Fax : 09.72.46.53.97 ou cabinet-haye@cabinet-haye.fr**).

***Validité de la licence :***

La demande de licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal.
La licence n'est valable qu'après sa délivrance effective c'est-à-dire à son retour dans les clubs. Il en est de même pour les renouvellements annuels. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlement intérieur de la FEKM-secteur France et de la FEKM (disponibles auprès de son club ou auprès du secrétariat FEKM).



# DEMANDE de LICENCE 2015-2016

En majuscules et au stylo à bille. Merci !

Club : .....

Renouvellement de licence : Oui ☐ Non ☐

Adresse e-mail :.....@.....

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance (JJ/MM/AA) : ...../...../..... H ☐ F ☐

Adresse postale :

.....

.....

Code postal : .....Ville :.....

## Le soussigné déclare :

- **adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-secteur France ;
- régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

*Faire précéder de la mention **« Lu et approuvé ».** Signature de l'adhérent ou de son représentant légal*

*Date / /*

OU BIEN

- **refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-secteur France. Dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga.
- ne pas régler en conséquence la somme de 3€ TTC mais régler finalement la somme de 30€ (licences) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

*Date / /*

En majuscules et au stylo à bille. Merci !

Club : ……

Renouvellement de licence : Oui ☐ Non ☐

Adresse e-mail :……@.....

Nom : ……..

Prénom : ……..

Date de naissance (JJ/MM/AA) : ……/……../…… H ☐ F ☐

Adresse postale : n° : ……

Voie :.....

.....

Code postal : ……Ville :.....

**Le soussigné déclare** :

- **adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-secteur France ;
- régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

*Faire précéder de la mention « Lu et approuvé ». Signature de l'adhérent ou de son représentant légal*

*Date / /*

OU BIEN

- **refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-secteur France. Dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga.
- ne pas régler en conséquence la somme de 3€ TTC mais régler finalement la somme de 30€ (licences) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

*Date / /*

# INFORMATIONS ASSURANCES

Responsabilité civile et individuelle accident : contrat AXA France IARD n°460401 B, conditions particulières établies avec Cabinet HAYE Code courtier : 0201403384.

*Assurés :*

- le groupement sportif souscripteur du contrat ;
- ses représentants légaux dans l'exercice de leur fonction ;
- les pratiquants sportifs, adhérents au groupement ;
- les préposés (rémunérés ou non) du groupement dans l'exercice de leurs fonctions ;
- les personnes prêtant bénévolement leur concours à l'assuré.

*Etendue géographiques des garanties :*

Les garanties du contrat s'exercent :

- en France et en Europe ;
- dans les autres pays du monde pour des séjours n'excédant pas trois mois consécutifs.

## *Garanties de base :*

- Responsabilité civile de l'association et des assurés élargie aux stagiaires ;
- Dommages causés par les véhicules utilisés pour les besoins du service ;
- Faute inexcusable ;
- Occupation temporaire de locaux ;
- Défense et Recours ;
- Frais médicaux et Hospitalisation.

Les dépassements d'honoraires et frais médicaux sont remboursés en complément du régime obligatoire et tout autre régime de prévoyance individuel ou collectif dans la limite de 100 de la base de remboursement de la Sécurité Sociale et d'un montant maximum de 500€/accident/adhérent.

Il est prévu dans ce capital de 500€/accident :

- dépassement d'honoraires médicaux
- prestations non remboursées par le régime obligatoire ;
- bris de lunettes, pertes de lentilles et frais de remplacement de prothèses limité à 60€/accident/adhérent, durant les activités sportives ;
- frais de transport du lieu de l'accident à l'établissement hospitalier le plus proche

- Décès 6 000€ plus 1 000€/enfant à charge.
- Invalidité Permanente Partielle ou Totale avec une franchise de 10% :
  - 10 à 50% : indemnité maximum 25 000€ ;
  - 50 à 100% : indemnité maximum 50 000€.

## *Garanties complémentaires en extension de la garantie de base et aux choix des adhérents :*

- Décès selon les 4 options proposées ;
- Invalidité Permanente Partielle ou Totale selon les 4 options proposées.
  - L'indemnité versée à l'adhérent sera calculé en appliquant une règle proportionnelle au montant de l'indemnité retenue par celui-ci, déduction faite de 10% (cette déduction étant la franchise contractuelle à partir de laquelle une indemnité peut être versée). Le taux d'invalidité sera défini selon le barème d'évaluation des taux d'incapacités en droit commun.
  - Le montant indiqué au bulletin d'adhésion étant le montant maximum pouvant être versé pour une invalidité définie à 100%.
- Incapacité Temporaire de Travail (Indemnités journalières), selon les 2 options proposées avec une franchise de 30 jours et une indemnité maximum de 365 jours.

## *Limitation Contractuelle d'Indemnité :*

Il est précisé que le montant maximum des indemnités versées dans l'année au titre de la garantie Individuelle Accident, ne peut dépasser 2 000 000€ pour une année.



A. RESPONSABILITE CIVILE

Les cotisations des garanties suivantes sont indexées.

| NATURE DES GARANTIES | LIMITES DES GARANTIES | | FRANCHISE |
|---|---|---|---|
| | Par sinistre | Par année d'assurance | |
| TOUTES GARANTIES CONFONDUES | 10 000 000€ | 10 000 000€ | Neant |
| Dont | | | |
| DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS CONSECUTIFS | 1 000 000€ | 1 000 000€ | 200€ |
| Dont | | | |
| Dommages Immatériels Non Consécutifs | 150 000€ | 150 000€ | 1500€ |
| Faute inexcusable | 1 000 000€ | 1 000 000€ | 350€ |
| Dommages aux préposés | 7500€ | Néant | |
| Intoxications alimentaires et maladies professionnelles non classées | Incluses€ | Inscluses€ | |
| Atteintes accidentelles à l'environnement | 760 000€ | 760 000€ | 450€ |
| Vols commis par préposé ou avec leur complicité | 30 000€ | Néant | 200€ |
| RC médicale des patriciens bénévoles | 760 000€ | 760 000€ | Néant |
| RC biens confiés | 30 000€ | Néant | 1500€ |

B. DEFENSE-RECOURS

| | | | |
|---|---|---|---|
| INCLUS DANS LES GARANTIES MISES EN JEU | 20 000€ | 20 000€ | Seuil d'intervention 500€ |

## Bulletin d'adhésion Garantie Individuelle Accident- Complémentaire

Contrat d'assurance collectif de prévoyance réservé aux adhérents de l'association FEKM-secteur France auprès de la compagnie AXA France, 26 rue Drouot 75459 PARIS Cedex 09, en cas de dommages corporels suite à un accident de sport survenu dans le cadre de la pratique du Krav-Maga.

Assuré : Mr ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom : …….. Prénoms : ……..

Adresse : …….

Code postal : …….. Ville : ……

Téléphone : ……..e-mail : ……

Date de naissance : ……..

| Option | Capital décès | Capital Invalidité 100% | Indemnités journalières | Cotisation TTC | A cocher |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 10 000,00€ | 30 000,00€ | -- | 8,00€ | ☐ |
| 2 | 15 000,00€ | 30 000,00€ | -- | 9,00€ | ☐ |
| 3 | 30 000,00€ | 60000,00€ | -- | 18,00€ | ☐ |
| 4 | 50 000,00€ | 100 000,00€ | -- | 30,00€ | ☐ |
| 5 | -- | -- | 10€/jour | 20,00€ | ☐ |
| 6 | -- | -- | 20€/jour | 30,00€ | ☐ |

Désignation du bénéficiaire en cas de décès :
☐ Mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire, à défaut mes héritiers légaux.
☐ Autres : ……..

Période de validité : 01/09/2015 au 31/08/2016

Je soussigné déclare avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information du contrat. Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint d'une infirmité ou d'un handicap.
L'adhérent a rempli le présent bulletin dans le but de :

☐ Adhérer à l'une ou plusieurs des 6 options ci-dessus : Option(s) ……..+…….. = ……..€

☐ Ne pas adhérer.

Fait à …… le ……. Signature de l'adhérent

Le logo FEKM est protégé.

*Impression :*